

Strasbourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

## Autorisation de l'ordonnateur

Le Directeur de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg,

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, L.715-3, R.715-5 et R.719-79,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

*Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

*Vu l'arrêté portant nomination de Monsieur Romuald BONÉ à la direction de l'INSA Strasbourg à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019,*

### AUTORISE

#### Article 1 : Objet

Autorisation est donnée aux fins de valider dans l'application informatique financière de l'établissement les engagements juridiques au vu des bons de commandes papier signés par l'ordonnateur ou les ordonnateurs délégués à :

**M. Thibault COMMISSIONE**, adjoint administratif, Gestionnaire à la Direction des Affaires Financières

#### Article 2 : Durée

Cette autorisation prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et prendra fin au plus tard, soit au terme du mandat du Directeur, soit à la cessation des fonctions de M. COMMISSIONE.

**Le Directeur**

**Romuald BONÉ**